
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE

VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 16H00

AMPHITHEATRE DU CHPF

BILAN FINANCIER – ANNEE 2023

1 Des recettes en croissance

1.1 Un nombre d'adhérents en croissance régulière

La très grande majorité de nos ressources financières proviennent des cotisations versées par nos adhérents. Leur nombre étant en régulière croissance, nos finances s'améliorent donc également. Un très grand merci à tous. Nous avons dénombré 188 adhésions en 2023, un résultat jamais atteint à ce jour par notre syndicat. Le travail de terrain effectué par Christophe ainsi que la visibilité qu'apportent nos publications portent leurs fruits.

1.2 Récupération des avoirs financiers auprès de notre ancien avocat

Victoire ! Après deux années de lutte nous avons enfin pu récupérer l'argent que l'avocat de notre ancien secrétaire général refusait de nous restituer. Courriers, pression d'avocat, menaces de procédure, intervention du bâtonnier, finalement nous avons récupéré les avoirs que détenait illégalement l'ancien avocat. Ce sont ainsi 429 332 F.CFP de frais irrépétibles que notre syndicat a retrouvé de ses victoires devant la juridiction administrative.

2 Une gestion rigoureuse

2.1 Ne dépenser que le strict nécessaire

Comme les années précédentes, le syndicat n'a engagé que les dépenses les plus essentielles. Ni téléphonie, ni internet, ni autres dépenses superflues. Nous avons essentiellement utilisé l'argent de nos adhérents pour défendre des causes qui nous semblaient justes devant les tribunaux. Le secrétaire général adjoint et le secrétaire général utilisent leurs ressources personnelles sans jamais faire appel à celle du syndicat. Dès lors, les ressources financières dont nous disposons sont exclusivement destinées à honorer les frais d'avocat, de procédure, ou à payer les frais de tenue de compte.

2.2 De nombreuses dépenses prises en charge directement par nos responsables

Le secrétaire général adjoint s'est déplacé à la presqu'île et dans les îles à ses propres frais sans jamais solliciter le moindre remboursement. Il a par ailleurs investi sur ses deniers personnels dans du



matériel pour équiper notre local. Le secrétaire général a de son côté pris en charge des frais d'avocat du syndicat sur ses deniers personnel, il offre également les frais d'hébergement de notre site internet, les noms de domaines et assume financièrement le coût de certains outils informatiques que nous exploitons.

3 Le bilan financier 2023 dans les chiffres

En 2023, les recettes se sont élevées à 1 207 839 F.CFP, presque exclusivement des adhésions. Parallèlement nous avons dépensé 438 667 F.CFP principalement pour des frais de procédures nécessitant un avocat et l'achat de petites fournitures. Les dons du secrétaire général adjoint et du secrétaire général ont couvert le tiers des dépenses du syndicat.

Bilan chiffré	Recettes	Dépenses
Etat financier au 31 décembre 2022	407 582	
Partie recettes	1 187 264	
Adhésions	564 000	
<i>Dont adhésions directes SFP</i>	402 000	
<i>Dont adhésions AVS</i>	162 000	
Donation secrétaire général adjoint	68 271	
Donation secrétaire général	77 661	
Recettes exceptionnelles	477 332	
<i>Récupération frais irrépétibles avocat</i>	429 332	
<i>Cotisations 2022 AEESH récupérées en 2023</i>	48 000	
Partie dépenses		438 667
Achat de fournitures		92 563
Frais de poste (Timbres et LRAR)		18 539
Procédures contentieuses		100 000
Frais financiers		69 883
<i>Dont Banque de Polynésie</i>		66 788
<i>Dont Sum Up</i>		3 095
Frais de tampon et de reproduction		11 750
Dépenses couvertes par les dons		145 932
<i>Matériel</i>		31 271
<i>Avocat</i>		60 000
<i>Informatique</i>		17 661
<i>Déplacements</i>		32 000
<i>Autres dépenses</i>		5 000
Solde financier et bancaire au 31 décembre 2022	1 156 179	
<i>Solde bancaire</i>	836 808	
<i>Solde Sum Up</i>	106 831	
<i>Solde au sein de la section syndicale DGEE</i>	210 000	
<i>Solde en caisse</i>	2 540	

4 Des éléments invisibles

La cour administrative de Paris nous a étonnamment poussé devant le conseil d'état pour deux dossiers. Les requêtes devant le conseil d'état passent par des avocats spécialisés, agréés, dont les honoraires avoisinent les 6 000 € par procédure (715 990 F.CFP).

Après analyse, nous avons constaté qu'en raison de la faiblesse de nos ressources, nous étions éligibles à l'aide juridictionnelle. Nous avons donc monté un dossier pour en bénéficier dans les deux dossiers concernés et avons été acceptés.

Ce sont ainsi près de 1 431 980 F.CFP qui ont été économisés et qui n'apparaissent donc pas dans notre comptabilité.

5 Perspectives pour 2024

Bilan chiffré	Recettes	Dépenses
Etat financier au 31 décembre 2023	1 176 754	
Partie recettes	500 000	
Adhésions	450 000	
Donations	50 000	
Partie dépenses		310 000
Achat de fournitures		40 000
Frais de poste (Timbres et LRAR)		20 000
Procédures contentieuses		150 000
Frais financiers		50 000
Dépenses couvertes par les dons		50 000
Solde financier et bancaire au 31 décembre 2024	1 366 754	

Nous pensons qu'en 2023 les adhésions ont été favorisées par les élections des commissions administratives paritaires mais qu'elles retomberont légèrement en 2024. Par ailleurs, les frais de contentieux risquent de progresser.

En revanche, en 2024 nous devrions quitter la Banque de Polynésie qui nous coûte excessivement cher en frais financiers pour nous diriger vers la banque postale bien plus raisonnable.

La trésorière



Clarita MAINO